



Déclaration liminaire du CTL du 06/02/2015

Après plus de deux ans de présidence Hollande, la situation économique et sociale continue de se dégrader : chiffres du chômage en hausse, baisse du pouvoir d'achat des ménages, croissance en berne, attaques en règles contre les services publics, pauvreté et précarité qui explosent, remise en cause des droits et garanties pour les salariés.

Le gouvernement Valls s'obstine dans ses choix politiques et économiques : l'austérité pour les salariés, des milliards pour le patronat.

Le Pacte de responsabilité c'est « un cadeau » de 35 milliards pour le patronat (suppression de cotisations sociales de la branche famille) et 50 milliards de restriction sur les budgets publics. Ainsi des plans d'économies sont mis en oeuvre au détriment des dépenses de santé, des hôpitaux, du remboursement des médicaments. C'est la remise en cause des services publics....

Cela est inacceptable et vient s'ajouter aux plus de 220 milliards d'exonérations ou d'aides publiques dont les employeurs bénéficient déjà.

Pour la CGT, le cap choisi par le gouvernement c'est de répondre aux exigences du MEDEF : accorder toujours plus d'aides publiques aux entreprises dont 80 % vont directement dans les poches des actionnaires.

Ainsi, la CGT s'est trouvée directement privée par la DGFIP de ce droit élémentaire qu'est la liberté d'expression sur la section de la DNEF. La Direction Générale a fermé sans aucune raison valable l'accès Intranet au site de la section CGT de la DNEF pendant un mois fin 2014.

Cet acte constitue une grave entrave à l'action syndicale. Qui plus est, il a été effectué durant la période des élections professionnelles du 4 décembre 2014 et représente donc un manquement évident à l'obligation de neutralité de l'administrations pendant cette période particulière.

De surcroît, nous apprenons que la DG menace à nouveau cette section de fermer l'accès à son site, toujours sans aucun motif valable.

La situation sociale et le dialogue social sont déjà suffisamment dégradés à la DGFIP pour se passer de tels agissements contraires à la liberté d'expression.

Quant à la Mission de risques et audit, nous nous insurgeons contre le fait qu'elle souhaite je cite « *un échange sur les modalités d'exercice de la communication syndicale dans une direction à enjeux comme la DNEF* », sous-entendant par là que la communication syndicale, pourtant régie par les textes, puisse être soumise à validation de la DGFIP !

Il s'agit clairement pour nous d'un défaut de neutralité de la part de l'administration, qui cloue ainsi au pilori des syndicalistes et un syndicat qu'elle juge indésirables !

Nous jugeons inadmissible et sans aucun fondement les menaces de poursuites disciplinaires contre les militants de la section et celle de fermeture du site local de la section CGT de la DNEF. D'ailleurs, la Direction générale ne les justifie par aucun argument. L'article paru dans le Canard Enchaîné du 5 novembre 2014 ne saurait être utilisé à l'encontre des militants syndicaux, qui n'en sont pas à l'origine et ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des propos ou écrits d'un journaliste.

Nous ne sommes pas dupes : la fermeture arbitraire à un accès Intranet et les menaces proférées, constituent une attaque contre la CGT et l'ensemble de ses militants. A travers une section syndicale, c'est un syndicat majeur du Ministère des Finances que l'on veut faire taire. C'est la liberté d'expression et le droit à l'information qui sont au final muselés.

C'est ainsi que certaines entreprises telles que RLD se permettent de toucher 4 millions d'euros au titre du CICE et dans un deuxième temps fermer un site d'exploitation aux Lilas entraînant la suppression de 72 emplois directs ou induits.

Pour notre part nous dénonçons le procédé qui est le même que le scénario proposé par l'administration.

Monsieur le président, vous nous réunissez aujourd'hui pour un CTL où vous annoncez une baisse de budget d'environ 15%. Comment allons nous fonctionner en 2015 en sachant que pour 2014 nous avons toutes les difficultés à boucler le fonctionnement de la DDFiP 93.

Vous persistez dans le choix de structurer la DDFiP dans son ensemble, dans sa pertinence quant aux missions qui nous sont confiées. Aujourd'hui vous nous présentez l'expérimentation "Centre de Contact" officiellement alors que lors du CTL du 26 septembre 2014, l'ensemble des organisations syndicales avaient émis le vœux "Non à toutes expérimentations du Centre de Contact".

Vous avez décidé de continuer dans cette voie là, en nous re-proposant pour information de nous présenter le fonctionnement de ce dernier. Or tout le monde sait autour de cette table que cela ne correspondait en rien aux besoins de la population de Seine Saint Denis. Ce n'est pas l'ersatz d'expérimentation dans l'Oise qui peut permettre à notre direction de telles conclusions.

De même la fermeture hebdomadaire au niveau départemental tenant compte des particularités "sequano-dyonisiennes" ne répond pas plus à ces besoins. En effet nous n'avons cessé de vous interpeller sur la situation des services en vous demandant à travers la pétition qui vous a été remise le 16 janvier 2015 et qui a recueilli environ 700 signatures de pourvoir tous les postes vacants et de créer les postes nécessaires à l'exercice de toutes nos missions.

Pourvoir à l'ensemble des emplois vacants et pour des créations d'emplois c'est permettre d'assurer la continuité du service public dans une République une et indivisible.

La dégradation des conditions de vie au travail, le climat délétère inhérent à la situation des effectifs sur notre département conduisent certains chefs d'unités opérationnelles à faire preuve de zèle et d'instaurer des règles de gestion qui n'ont pas lieu d'être et des mesures discriminantes pour certains services ; Citons pèle mèle:

- SIE Aubervilliers
- CFP Noisy le Sec
- Trésorerie de Bagnolet
- SIP Blanc-Mesnil et CDI Aulnay
- Trésorerie Amendes
- Trésorerie Montreuil
- SIP de St Denis

Comment comprendre le point 11 de votre ordre du jour, aucun document n'est présenté. Agir mais sur quoi ? ? ?

Nous avons expressément demandé et obtenu la tenue d'un CTL sur l'ensemble des questions liées au contrôle fiscal lors du CT de juin dernier. Pour l'heure nous sommes toujours dans l'attente d'une convocation sur le sujet. C'est pourquoi nous avons pris nos responsabilités en vous demandant de le rajouter à l'ordre du jour de ce CTL

Toutefois le point 12 appelle les observations suivantes :

- En matière de contrôle fiscal aucun document n'est fourni à l'appui.
- Comment comprendre ce vide ? Faut-il croire qu'aucun bilan sur l'exercice 2014 n'a été tiré ? Alors que trois jours après l'envoi de l'ordre du jour, nous avons été destinataires d'une note du 22 janvier sur le dialogue de performance ? Faut-il faire le lien avec le groupe de travail que vous avez mis en place suite à l'annonce de la création d'une brigade spécialisée « fraudogène ».
- Faut-il faire le lien avec la situation des effectifs sur les services concernés, brigades et PCE principalement ?
- Faut-il faire le lien avec la mise en place de Pôles Contrôle des Revenus du Patrimoine ?

La CGT avait demandé de mettre à l'ordre du jour de ce point la question des frais de déplacements, or force est de constater qu'il ne figure pas dans ce point. La direction a décidé de censurer ce point.

Contrairement ce que préconisait la note N 2014/01/10522 du 31/01/2014 signée Monsieur Bruno Bezard qui exposait les nouvelles règles de gestion en la matière : « une fois établies, les cartographies seront présentées dans le cadre d'un CTL pour information, avant diffusion auprès des agents ».

Il précise également que « la base de remboursement doit s'appuyer sur la réalité des parcours effectués dans l'intérêt à la fois de l'agent et du service ».

A ce jour et un an après, cette note demeure inappliquée sur notre département. Nous avons été saisis de mesures unilatérales de décisions arbitraires et de remises en cause des frais engagés pour exercer les missions entre autre du contrôle fiscal.

Enfin nous apprenons, une fois de plus que les documents préparatoires à ce CTL ont été adressés aux chefs de services alors que ce CT ne s'est pas encore tenu !

Il apparaît également que beaucoup d'informations soient véhiculées par les comptes rendus du CODIR, alors que certaines intéresseraient les représentants du personnel siégeant en CTL.

Cela en dit long sur votre conception du dialogue social !!!

C'est pourquoi la CGT Fiances Publiques réaffirme :

- aucune restructuration, aucune fusion des services
- l'arrêt des suppressions de postes,
- l'arrêt de la démarche stratégique
- l'affectation d'agents sur tous les postes vacants et la création de postes nécessaires en continuité du service public,
- le respect des doctrines d'emplois et des règles de gestions